

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIÉ, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, Mme FARINEAU, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, GAILLARD, PAILLER, Mme MERY, MM. GANIVELLE MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS (11) :

M. MIS, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD
M. MAUDUIT, mandant a pour mandataire M. ABELIN
M. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire Mme. PETIT
Mme MONTASSIER, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
Mme CASSAN-FAUX, mandant a pour mandataire Mme RABUSSIÉ
Mme COTTEREAU, mandant a pour mandataire M. DUMAS
Mme MESLEM, mandant a pour mandataire Mme FARINEAU
Mme METAIS, mandant a pour mandataire M. PAILLER
Mme WEINLAND, mandant a pour mandataire Mme MERY
M. BARAUDON, mandant a pour mandataire M. GANIVELLE
Mme PESNOT-PIN, mandant a pour mandataire M. MICHAUD

EXCUSE (0) :

Nom du secrétaire de séance : Chantal PETIT

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Subvention spécifique au Comité des Œuvres Sociales

La commune apporte son soutien au Comité des Œuvres Sociales (COS) en versant annuellement une subvention pour l'organisation d'activités sociales, culturelles et sportives au bénéfice de ses membres et de leurs ayants droit.

Une subvention spécifique destinée à acquérir auprès de la Fédération des Acteurs Economiques (FAE), des bons d'achats "Châtel Plaisir" qui sont distribués à Noël aux agents de la collectivité est sollicitée par le COS.

Cette action ayant été unanimement reconnue par les adhérents, je vous propose de verser au COS une subvention spécifique pour 2016 d'un montant de 2 100 euros.

* * * * *

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611 – 4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

CONSIDERANT la demande du comité des œuvres sociales,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 17 novembre 2016

n° 18

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention spécifique au Comité des Œuvres Sociales de 2 100 € pour l'année 2016,

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 025 / 6574 / 5700.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 22-11-2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

